

Le Temps

I. Le Temps. 1942-03-19.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

CHRONIQUE

La formation de l'unité française

On demandait un jour à un professeur nouvellement installé en Sorbonne de composer un manuel. Il se récusa, et avec beaucoup de bon sens il en donna la raison : « Un manuel, dit-il, s'il veut être bon ne peut être que le résumé de tout un enseignement. On se risque à cela quand on prend sa retraite, mais non pas quand on débute dans une chaire. »

A ce compte, l'ouvrage de M. Ferdinand Lot (1), professeur honoraire à la Sorbonne, membre de l'Institut, auteur d'ouvrages qui font honneur à son autorité, ne peut être que parfait, et c'est ainsi qu'il sera jugé par tous les spécialistes. Il nous change de tout ce que nous lisons dans les innombrables manuels d'histoire de France qui se copient les uns les autres, et il nous apporte sur les origines de notre pays les vues neuves et personnelles d'un savant qui n'a jamais travaillé que sur les textes.

Nous avons tous lu que les Gaulois, nos ancêtres, étaient grands, blonds et de peau très blanche. M. Lot répond que ni Polybe ni César n'ont vu les Celtes de cette façon. Il existe de nos ancêtres une représentation plus réaliste, c'est celle de « Gladiolus » qui figure sur une médaille du Capitole. Elle nous fait un guerrier gaulois qui se perçoit de son épée pour ne pas subir l'esclavage. Elle est caractéristique, et la tête est celle d'un jeune paysan français. Si donc nous voulons nous représenter l'aspect de nos ancêtres nous n'avons qu'à regarder autour de nous ou à nous mirer dans une glace.

La Gaule a été conquise par César, mais elle ne l'a été que parce que le pays était divisé en rivalités inexpiables et que certains préféraient la domination romaine à la prédominance de peuples frères. Les chiffres que donne César de la supériorité des tribus gauloises sont d'une fausseté criante et l'auteur en cite des exemples frappants. Un historien qui sait se servir de ses yeux. L'unité politique de la Gaule fut par contre l'œuvre de Rome, et c'est grâce à elle que le pays devint une individualité ethnique et linguistique de civilisation latine. Il convient d'ailleurs de ne pas oublier que la celtique était une langue indo-européenne très proche du latin, et que les Gaulois qui déclinaient en sa langue, et, au pluriel, n'avaient aucune peine à comprendre rez, reges, Les Francs Saliens viennent de l'actuel Brabant hollandais. Ils se déplacent vers le nord de la France, mais leur peuple ne dépassa guère la limite linguistique de la vallée de Liège à Dunkerque. Au sud ce sont les dialectes picard et wallon qui se maintiennent, preuve certaine qu'il n'y a pas eu dans ces régions d'invasions massives. Il faudra un guerrier et un diplomate de génie comme Clodovech (Clovis), qui nous donnera notre Louis pour étendre son pouvoir sur les pays tout entier et rallier avec les évêques leur peuple gallo-romain. Sa cour — et celle de ses successeurs — est le creuset où se fondent les indigènes et les nouveaux venus ; le roi ne fait aucune différence entre eux, et c'est ainsi que de la fusion des familles, du rapprochement des intérêts et des sentiments, est née au huitième siècle une nationalité franque, nettement séparée des Francs de l'Est et qui oublie son ancien dialecte germanique pour ne plus user que la lingua romana. C'est donc à l'ouest, c'est-à-dire en pleine Gaule, que le sentiment national franc le plus authentique aura sa continuation, sans aucune interruption, dans le

sentiment national français, de sorte que l'on peut dire que, si la nationalité franque n'est pas encore complètement la nationalité française, du moins elle la préfigure. La dynastie de Clovis ne pouvait pas se maintenir, parce que le Mérovingien n'est qu'un grossier parvenu, inaccessible à tout idéal de gouvernement. Son autorité, purement personnelle, est sans assises profondes. Il a d'ailleurs un rival sérieux dans la classe aristocratique qui se développe au point de le déjouer.

L'époque carolingienne marque un retour à l'antique. L'empire romain renait avec Charlemagne, mais le peuple ne comprend rien à cette réurrection, et l'empereur lui-même ne paraît pas saisir l'importance primordiale de cette unité puisque, en dépit de bon sens, il partage l'empire entre ses fils. Le roi, souverain absolu en théorie, ne fait rien sans l'avis de son entourage, c'est-à-dire de son conseil ; mais pour avoir de véritables fonctionnaires exacts et dévoués, il faut une organisation financière coûteuse et compliquée. Or, le roi n'a pas de budget régulier. M. Lot souligne avec force que l'on ne comprend rien à l'histoire des VIII^e et IX^e siècles si l'on n'a pas constamment à l'esprit ce fait que l'impôt foncier, le seul qui rapporte dans les sociétés agricoles, n'existe pas. Le souverain, avec sa cour, vit sur ses domaines ruraux qui se comptent par centaines ; mais ces domaines, les Carolingiens sont obligés de les aliéner peu à peu pour se conserver la fidélité de leurs vassaux. Et c'est ainsi que, pour continuer à régner, le roi est contraint de s'appauvrir. On pressent tout de suite que le jour où il aura dissipé tout son domaine le Carolingien sera ruiné et sa monarchie s'écroulera. Ce sera, au contraire, la force des Capétiens, malgré des faiblesses indéniables, de comprendre que la royauté ne peut exister avec des vassaux trop puissants, capables de lui disputer la dignité royale. Très habilement, de Hugues Capet à Louis VII, ils associeront au trône leur fils aîné et leur vivant marie, bien qu'en fait la royauté devienne héréditaire, tandis que l'éciguité même du domaine royal les oblige de rompre avec la tradition ruineuse de distribuer des fiefs.

Une imprudence de Louis VII allait tout remettre en question et susciter l'un des dangers les plus graves qui aient jamais pu mettre la France en péril. Louis VII avait épousé Aliénor d'Aquitaine. L'autorité royale se portait ainsi d'un bord jusqu'au Puy-Frénaux ; mais le roi répudia Aliénor et celle-ci épousa Henri Plantagenêt, comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie, roi d'Angleterre et d'Ecose. C'est de là que la guerre de Cent ans devait partir, car « l'empire angevin » couvrait en France un territoire vingt fois plus considérable que le chefif domaine du royal suzerain.

Seulement il importe de remarquer avec M. Lot que si la dynastie fut en péril la France, à ce moment-là, ne l'était pas. Il était indifférent à ses destinées que la dignité royale fût conservée dans la famille de Robert-le-Fort ou qu'elle passât à une dynastie de princes français régnant à Angers, à Bordeaux et à Rouen. Il ne faut pas oublier en effet que, pour les Angevins, l'Angleterre n'est, à cette époque, qu'une sorte de colonie où ils résident le moins possible. Ces rois d'Angleterre n'avaient rien d'anglais et ils ignoraient même la langue de leurs sujets. Nul d'entre eux n'a dans

les veines une goutte de sang britannique. Si, par hypothèse, le Plantagenêt avait détourné Louis VII, rien d'essentiel n'eût été changé dans les destinées du royaume de France. Henri II se serait installé à Paris. A sa mort son fils aîné eût été roi de France, le futur roi d'Angleterre, et voilà tout. Quant à parler de la lutte de l'Angleterre et de la France à propos des conflits de deux familles aussi françaises l'une que l'autre, c'est une méprise qui montre comment on peut être étranger aux idées d'un temps. Il en sera tout autrement à partir de l'avènement des Valois, car ce ne seront plus alors seulement des compétitions dynastiques.

Le seul moyen pour les Capétiens qui put leur permettre de résister aux Angevins et qui fut capable de les amener à régner efficacement, c'était d'accroître leurs possessions et de faire entrer la France dans le domaine particulier du souverain. On peut dire qu'à ce point de vue ils ont été les rassemblés de la terre française, mais lentement, avec d'innombrables précautions, par voie d'achats, de cessions à l'amiable, de mariages ; ils n'ont de la force que lorsqu'ils ne peuvent faire autrement. Pendant deux siècles ils restent sur la défensive, se contentant pour ainsi dire de vivre au jour le jour. C'est seulement après sa victoire sur le roi de France voit s'ouvrir l'horizon devant lui et peut se laisser aller à former de vastes projets. La fortune souffre dans ses voiles, et elle lui vait, après la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou, le Berry, l'Auvergne, le Languedoc et la Champagne. Il commence à être le maître chez lui, il est même suzerain du roi d'Angleterre, et celui-ci est tenu de lui prêter hommaige pour ses possessions en France.

Edouard III d'Angleterre n'avait prétexté cet hommaige à Philippe de Valois qu'avec une extrême mauvaise grâce. Les deux princes n'éprouvaient qu'antipathie l'un pour l'autre et se le montraient de mille façons. Edouard possédait la Guyenne, les Flandres lui étaient favorables ; le 7 octobre 1337 il prend le titre de roi de France. La guerre de Cent ans commençait : elle devait durer jusqu'en 1453 et elle fut désastreuse pour nous. Elle dépeupla le pays, retarda son essor dans les deux domaines, et sema entre les deux peuples, qui jusque-là s'ignoraient, des germes de haine qui durèrent des siècles. La misère est mauvaise conseillère, et il y eut à Paris une explosion révolutionnaire. Pour comble de malheur, à Charles-le-Sage succéda un fou ; la guerre civile se déchâna, Ar-magnacs et Bourguignons s'entre-déchaient et ils recherchèrent les deux l'alliance du vain-queur.

En 1396 les dés sont jetés, et il semblait que la France ne pouvait plus compter que de devenir anglaise. Henri V d'Angleterre, marié à la fille de Charles le roi de France et de la duchesse de Bourgogne, avait épousé, l'Université, l'Eglise, le Parlement, les Parisiens, la France du Nord jusqu'à la Loire, tous les intellectuels, y compris les évêques, acceptent l'invahisseur et cherchent à justifier leur coopération avec lui. Au cours de la guerre de Cent ans, la domination anglaise ne pouvait pas ne pas être coûteuse, rapace et tyrannique. Sans doute le régent Bedford emploie des Français dans le gouvernement du pays, mais il emploie aussi des Anglais, et cela par la force même des choses. Ce sont des hommes de guerre vaillants et corrects, mais ils ne sont pas capables de parler, sauf les princes, une langue incompréhensible, et leur aspect physique lui-même est différent du nôtre. Ils donnent aux bons gens de France le sentiment de l'étranger, et l'étranger installé chez nous. Dieu sans doute ne voulait pas que le royaume de France devint anglais, ni que le cours de ses destinées fût détourné, et cela seul suffit à expliquer la geste prodigieuse d'un enfant, Jeanne d'Arc, fille du peuple,

Le procès des responsables de la défaite

L'AUDITION DES PREMIERS TÉMOINS

(De notre envoyé spécial.)

Riom, 18 mars. Ainsi qu'on l'a lu hier aux Dernières nouvelles, la 14^e audience du procès de Riom a été consacrée à l'audition des premiers témoins.

Audition du général Besson

Le général Besson, premier témoin entendu, parle d'abord des insuffisances de l'organisation défensive dans les Ardennes, en Alsace et dans le Jura. Il ajoute que les cuirassements des fortifications sont sortis très tard ou pas du tout. Même infériorité au point de vue des 115 divisions qui, sans doute, étaient assez nombreuses, mais ne pouvaient pas être utilisées en totalité : 24 divisions étaient retenues ailleurs, notamment en Afrique du Nord et au Levant, de sorte qu'il ne restait pour le front nord-est que 91 divisions qui, augmentées des divisions britanniques et polonaises, s'élevaient à 110 divisions contre 140 divisions dont disposait l'Allemagne, dans l'offensive de juin 1940.

— Que pouvions-nous faire avec 110 divisions ? demande le général Besson.

Le général Besson insiste sur l'insuffisance de la préparation : effectifs, cadres, munitions. La loi du service d'un an avait contribué à l'insuffisance des effectifs. Au moment des classes creuses, il eût fallu porter le service à trois ans et non à deux. La médiocrité des réserves n'a pas été moins nuisible. Le nombre des officiers d'armée n'a jamais dépassé de 3.000 à 4.000. Le cadre complémentaire manquait aussi à rebours de la situation de 1914. La valeur des cadres d'active était satisfaisante, d'après le témoin, pour les officiers supérieurs. Mais, ajoutait-il, « les officiers subalternes étaient peu nombreux, surmenés, et n'avaient pas le temps de compléter leur instruction. Nous avions plus de sous-officiers qu'en 1914, mais ils étaient inférieurs à ceux de la guerre de 1914. L'instruction de l'active, trop prolongée, nous aurions eu des officiers de réserve en avoir fait de grands efforts, mais seul le tiers suivait les cours complémentaires. Seulement un dixième des sous-officiers suivait les cours, mais dans les

dernières années, des progrès avaient été accomplis. A la fin d'octobre 1939, on créa des écoles pour le perfectionnement de l'instruction. En mai 1940, la plupart des officiers et des sous-officiers avaient reçu le complément des connaissances nécessaires et on assista à un redressement, dans la campagne, malgré des situations fort compliquées. Le général Besson croit-il que la défaite est due au manque de réserve et de matériel ? Il parle du matériel tel qu'il le vit dans son secteur. L'infanterie d'active avait été dotée, en avril 1940, du matériel nécessaire, ainsi que d'une grande partie de régiments de formation. Mais au début de la guerre on manquait de lance-grenades, de canons antichars, de chenillettes et de mines ; l'artillerie n'avait pas été assez renouvelée, elle était trop hippomobile et par endroits manquait d'obus.

Le char B semblait excellent et les autres assez bons, mais nous n'en avions pas en nombre suffisant et certains ne pouvaient disposer d'un suffisant rayon d'action.

Le général Besson, — On a prétendu que nous avions pour les chars une doctrine d'emploi périmée. En réalité nous n'avons jamais disposé d'assez de chars, avant la guerre, pour établir, à l'aide de manœuvres, une doctrine d'emploi plus adéquate qu'il ne nous a été permis de le faire. La D. C. A., ajoute le général Besson, était d'une valeur médiocre et en quantité insuffisante. L'aviation ? C'est dans ce domaine, pense le témoin, que notre infériorité a été le plus effroyable. Il estime aussi que les fabrications d'armements ont été entreprises trop tard, que les demandes de l'armée n'ont reçu satisfaction que vers la fin, que la mobilisation industrielle fut mal préparée et que le rappel des affectés spéciaux à l'arrière produisit un effet moral désastreux sur la troupe. Il conclut : Nous avons vu arriver au moment de la retraite le matériel qui commençait enfin à sortir depuis mai 1940. Si la guerre s'était prolongée nous aurions eu de grosses fabrications. En cette matière on ne peut improviser. Je voudrais dire un mot aussi des déficiences d'ordre moral. Après la guerre de 1918, le régime de la répartition qu'on ne verrait plus de guerre et que la S.D.N. établissait la paix. Une partie de la jeunesse se détourna de l'armée. Puis des déficiences antimititaires créèrent en France l'opinion que le service militaire n'était plus qu'une corvée inutile et ruineuse. Des redressements, si est vrai, se sont produits à plusieurs reprises. Mais la mobilisation de 1939 a été, en France l'opinion que le service militaire n'était plus qu'une corvée inutile et ruineuse. Des redressements, si est vrai, se sont produits à plusieurs reprises. Mais la mobilisation de 1939 a été, en France l'opinion que le service militaire n'était plus qu'une corvée inutile et ruineuse.

L'ancien ministre de la guerre fait préciser par le général Besson qu'il restait sur le front des Alpes, au moment où la guerre y fut portée, sept divisions, pour la plupart de réserve B, avec un matériel de montagne, et que ces troupes furent à la hauteur de leur tâche. Il ajoute qu'il a nommé avant la guerre 3.000 officiers nouveaux dans l'active. Il dit aussi que les crédits demandés pour l'amélioration des petits camps furent accordés. Il continue à croire que si des incidents ont pu empêcher tel groupe d'armées de recevoir le matériel nécessaire, ce matériel n'en avait pas moins été fabriqué.

Nous sommes entrés en guerre, déclare M. Daladier, avec 5.940 canons antichars ; est-ce qu'il n'eût pas mieux valu doter toutes les divisions de leurs douze canons antichars ? La mobilisation industrielle a-t-elle été le produit, au 1^{er} mai 1940, de 6.000 canons antichars, 1.200 de 47 et 1.500 de position, en tout, beaucoup plus qu'il n'avait été prévu.

M. Daladier proteste aussi contre le tableau du moral français en septembre 1939 et le président est obligé de l'arrêter. M. Ribet, après avoir posé diverses questions, s'étonne que le général Besson, lorsqu'il prit congé du général Gamelin en août 1939 ne lui ait pas fait part de ses inquiétudes au sujet des conditions morales d'une mobilisation et au sujet des déficiences de notre armée. Le général Besson déclare qu'il les avait exprimées au préalable. A une autre question de M. Ribet, le général Besson déclare qu'il les avait exprimées au préalable.

A une autre question de M. Caous, le général répond que l'on commet une faute en ne créant pas un cadre complémentaire pour la réserve. A son avis, on eût aussi dû ne pas développer les petits camps d'instruction et de ne faire porter l'effort que sur les grands. L'instruction de détail en a souffert.

Le président, — Veuillez donner quelques précisions sur l'insuffisance des munitions. Le général Besson, — En temps de paix, nous en avions toujours assez ; mais, la guerre venue, les unités n'en ont pas obtenu en quantités suffisantes. Au procureur général le témoin répond que sur le front nord-est les mitrailleurs ne commencèrent à parvenir qu'en mai 1940 et, interrogé par M. Cassagnau sur un autre point, il déclare :

Pour le secteur des Ardennes, auquel j'étais affecté avant la guerre, le plan de renforcement des fortifications avait été établi en 1937. A ce propos, M. Daladier dit aussitôt :

— J'ai nommé le général Besson au commandement de ce secteur au mois de septembre 1936. Quels crédits a-t-il reçus pour les fortifications dans les deux années suivantes ?

Le général Besson, — Je n'en ai aucun souvenir précis. Je suis resté peu de temps à ce poste. M. Daladier, — Je suis allé sur place. En 1935 les crédits affectés étaient de trois millions. En 1936 ils ont été élevés à plus de dix-huit millions. Considérant ce secteur comme n'étant pas menacé parce que forestier, on croyait que, comme moi, qui l'ai favoré d'une nuit brumeuse, concentrer des troupes et lancer une attaque au lever du jour ? Malgré les crédits accordés, ce secteur n'a pas été organisé.

M. Daladier affirme d'autre part que le conseil supérieur de la guerre a été réuni très souvent pour prendre des décisions et qu'il n'a pu se borner à un rôle secondaire. C'est là ce que le général Besson conteste. L'ancien ministre de la guerre fait préciser par le général Besson qu'il restait sur le front des Alpes, au moment où la guerre y fut portée, sept divisions, pour la plupart de réserve B, avec un matériel de montagne, et que ces troupes furent à la hauteur de leur tâche. Il ajoute qu'il a nommé avant la guerre 3.000 officiers nouveaux dans l'active. Il dit aussi que les crédits demandés pour l'amélioration des petits camps furent accordés. Il continue à croire que si des incidents ont pu empêcher tel groupe d'armées de recevoir le matériel nécessaire, ce matériel n'en avait pas moins été fabriqué.

Le général Besson, — On a prétendu que nous avions pour les chars une doctrine d'emploi périmée. En réalité nous n'avons jamais disposé d'assez de chars, avant la guerre, pour établir, à l'aide de manœuvres, une doctrine d'emploi plus adéquate qu'il ne nous a été permis de le faire. La D. C. A., ajoute le général Besson, était d'une valeur médiocre et en quantité insuffisante. L'aviation ? C'est dans ce domaine, pense le témoin, que notre infériorité a été le plus effroyable. Il estime aussi que les fabrications d'armements ont été entreprises trop tard, que les demandes de l'armée n'ont reçu satisfaction que vers la fin, que la mobilisation industrielle fut mal préparée et que le rappel des affectés spéciaux à l'arrière produisit un effet moral désastreux sur la troupe. Il conclut : Nous avons vu arriver au moment de la retraite le matériel qui commençait enfin à sortir depuis mai 1940. Si la guerre s'était prolongée nous aurions eu de grosses fabrications. En cette matière on ne peut improviser. Je voudrais dire un mot aussi des déficiences d'ordre moral. Après la guerre de 1918, le régime de la répartition qu'on ne verrait plus de guerre et que la S.D.N. établissait la paix. Une partie de la jeunesse se détourna de l'armée. Puis des déficiences antimititaires créèrent en France l'opinion que le service militaire n'était plus qu'une corvée inutile et ruineuse. Des redressements, si est vrai, se sont produits à plusieurs reprises. Mais la mobilisation de 1939 a été, en France l'opinion que le service militaire n'était plus qu'une corvée inutile et ruineuse.

Le président, — Veuillez donner quelques précisions sur l'insuffisance des munitions. Le général Besson, — En temps de paix, nous en avions toujours assez ; mais, la guerre venue, les unités n'en ont pas obtenu en quantités suffisantes. Au procureur général le témoin répond que sur le front nord-est les mitrailleurs ne commencèrent à parvenir qu'en mai 1940 et, interrogé par M. Cassagnau sur un autre point, il déclare :

Pour le secteur des Ardennes, auquel j'étais affecté avant la guerre, le plan de renforcement des fortifications avait été établi en 1937. A ce propos, M. Daladier dit aussitôt :

— J'ai nommé le général Besson au commandement de ce secteur au mois de septembre 1936. Quels crédits a-t-il reçus pour les fortifications dans les deux années suivantes ?

Le général Besson, — Je n'en ai aucun souvenir précis. Je suis resté peu de temps à ce poste. M. Daladier, — Je suis allé sur place. En 1935 les crédits affectés étaient de trois millions. En 1936 ils ont été élevés à plus de dix-huit millions. Considérant ce secteur comme n'étant pas menacé parce que forestier, on croyait que, comme moi, qui l'ai favoré d'une nuit brumeuse, concentrer des troupes et lancer une attaque au lever du jour ? Malgré les crédits accordés, ce secteur n'a pas été organisé.

M. Daladier affirme d'autre part que le conseil supérieur de la guerre a été réuni très souvent pour prendre des décisions et qu'il n'a pu se borner à un rôle secondaire. C'est là ce que le général Besson conteste. L'ancien ministre de la guerre fait préciser par le général Besson qu'il restait sur le front des Alpes, au moment où la guerre y fut portée, sept divisions, pour la plupart de réserve B, avec un matériel de montagne, et que ces troupes furent à la hauteur de leur tâche. Il ajoute qu'il a nommé avant la guerre 3.000 officiers nouveaux dans l'active. Il dit aussi que les crédits demandés pour l'amélioration des petits camps furent accordés. Il continue à croire que si des incidents ont pu empêcher tel groupe d'armées de recevoir le matériel nécessaire, ce matériel n'en avait pas moins été fabriqué.

Nous sommes entrés en guerre, déclare M. Daladier, avec 5.940 canons antichars ; est-ce qu'il n'eût pas mieux valu doter toutes les divisions de leurs douze canons antichars ? La mobilisation industrielle a-t-elle été le produit, au 1^{er} mai 1940, de 6.000 canons antichars, 1.200 de 47 et 1.500 de position, en tout, beaucoup plus qu'il n'avait été prévu.

M. Daladier proteste aussi contre le tableau du moral français en septembre 1939 et le président est obligé de l'arrêter. M. Ribet, après avoir posé diverses questions, s'étonne que le général Besson, lorsqu'il prit congé du général Gamelin en août 1939 ne lui ait pas fait part de ses inquiétudes au sujet des conditions morales d'une mobilisation et au sujet des déficiences de notre armée. Le général Besson déclare qu'il les avait exprimées au préalable. A une autre question de M. Ribet, le général Besson déclare qu'il les avait exprimées au préalable.

A une autre question de M. Caous, le général répond que l'on commet une faute en ne créant pas un cadre complémentaire pour la réserve. A son avis, on eût aussi dû ne pas développer les petits camps d'instruction et de ne faire porter l'effort que sur les grands. L'instruction de détail en a souffert.

Le président, — Veuillez donner quelques précisions sur l'insuffisance des munitions. Le général Besson, — En temps de paix, nous en avions toujours assez ; mais, la guerre venue, les unités n'en ont pas obtenu en quantités suffisantes. Au procureur général le témoin répond que sur le front nord-est les mitrailleurs ne commencèrent à parvenir qu'en mai 1940 et, interrogé par M. Cassagnau sur un autre point, il déclare :

Pour le secteur des Ardennes, auquel j'étais affecté avant la guerre, le plan de renforcement des fortifications avait été établi en 1937. A ce propos, M. Daladier dit aussitôt :

— J'ai nommé le général Besson au commandement de ce secteur au mois de septembre 1936. Quels crédits a-t-il reçus pour les fortifications dans les deux années suivantes ?

Le général Besson, — Je n'en ai aucun souvenir précis. Je suis resté peu de temps à ce poste. M. Daladier, — Je suis allé sur place. En 1935 les crédits affectés étaient de trois millions. En 1936 ils ont été élevés à plus de dix-huit millions. Considérant ce secteur comme n'étant pas menacé parce que forestier, on croyait que, comme moi, qui l'ai favoré d'une nuit brumeuse, concentrer des troupes et lancer une attaque au lever du jour ? Malgré les crédits accordés, ce secteur n'a pas été organisé.

M. Daladier affirme d'autre part que le conseil supérieur de la guerre a été réuni très souvent pour prendre des décisions et qu'il n'a pu se borner à un rôle secondaire. C'est là ce que le général Besson conteste. L'ancien ministre de la guerre fait préciser par le général Besson qu'il restait sur le front des Alpes, au moment où la guerre y fut portée, sept divisions, pour la plupart de réserve B, avec un matériel de montagne, et que ces troupes furent à la hauteur de leur tâche. Il ajoute qu'il a nommé avant la guerre 3.000 officiers nouveaux dans l'active. Il dit aussi que les crédits demandés pour l'amélioration des petits camps furent accordés. Il continue à croire que si des incidents ont pu empêcher tel groupe d'armées de recevoir le matériel nécessaire, ce matériel n'en avait pas moins été fabriqué.

Nous sommes entrés en guerre, déclare M. Daladier, avec 5.940 canons antichars ; est-ce qu'il n'eût pas mieux valu doter toutes les divisions de leurs douze canons antichars ? La mobilisation industrielle a-t-elle été le produit, au 1^{er} mai 1940, de 6.000 canons antichars, 1.200 de 47 et 1.500 de position, en tout, beaucoup plus qu'il n'avait été prévu.

M. Daladier proteste aussi contre le tableau du moral français en septembre 1939 et le président est obligé de l'arrêter. M. Ribet, après avoir posé diverses questions, s'étonne que le général Besson, lorsqu'il prit congé du général Gamelin en août 1939 ne lui ait pas fait part de ses inquiétudes au sujet des conditions morales d'une mobilisation et au sujet des déficiences de notre armée. Le général Besson déclare qu'il les avait exprimées au préalable. A une autre question de M. Ribet, le général Besson déclare qu'il les avait exprimées au préalable.

Le général Besson ne peut répondre à diverses questions posées par M. Guy La Chambre qui échappent à sa compétence. M^{rs} Spanien, avocat de M. Léon Blum, invoque des déclarations faites à l'instruction du procès par le général Gamelin, accusé désormais muet. M^{rs} Spanien rappelle que, d'après le général Besson, la France, en 1939, possédait trois mille chars de combats et l'Allemagne huit mille, tandis que le général Blum aurait dit que nous en avions en décembre 1939 dix-huit cents contre deux mille.

Le général Besson, — Le renseignement que j'ai cité m'avait été fourni à la fin de mai 1940 par un officier de char. M. Léon Blum déclare : — Une confusion se glisse dans ces débats. Des témoins disent : « Telle unité n'avait pas reçu sa dotation réglementaire de canons antichars, de mitrailleurs, etc. » et nous en avons eu deux sortes. Les chars avaient des dimensions trop réduites à mon sens. Le procureur général Cassagnau, — Qu'elles fut sur la première armée la répercussion d'un rapps de chars ?

Le général Besson, — L'effet fut ordinairement moral plutôt que matériel. Le procureur général, — A-t-il atteint la discipline ?

Le général Besson, — Non, mais cela n'a pas empêché de remporter de brillantes victoires. Le procureur général, — Vous manquez de canons antichars. Le déficit existait-il en octobre 1940 ?

Le général Besson, — Dans la proportion de cinq contre trois, je crois. M. Daladier prend acte du fait que sur le front de Belgique, où le général Blum a déclaré qu'il se trouvait à la fin de la guerre, n'en fut pas foncée et ne recut l'ordre de retraite que parce que le front de Sedan avait cédé. Il corrige un chiffre ; c'est 54 r.illions qui furent au budget de 1937 pour la fortification du Nord.

M. Daladier regrette que ce crédit n'ait pas été confié au général Blanchard et au génie. Il dit aussi que les divisions de l'active devaient avoir les autres 52 canons antichars, les autres 40, et que la fabrication à la date de l'offensive avait dépassé le chiffre prévu au plan de mobilisation.

M. Ribet, le général Blanchard répond que dans la première journée l'offensive nos chars paraissent supérieurs au matériel allemand, mais que le deuxième jour il apparut que seuls nos Somua pouvaient lutter contre les chars lourds de l'adversaire. Il répond aussi à l'avocat de M. Daladier qu'il n'a cru que jusqu'au 10 mai que l'on pouvait résister sur la fortification du Nord améliorée après la mobilisation.

A cette date, étant donné la troupe faite dans les défenses on se trouvait à sa droite, le problème était changé. Il croit cependant qu'en cas de choc sur nos fortifications les opérations auraient été moins rapides qu'elles ne le furent.

M. Ribet, — Le général Blanchard a dit à l'instruction : « Nous ne nous attendions pas à nos chars offensifs, mais nous les avions réservés comme elle fut réarmée en 1918. »

Le général Blanchard, — Je crois que nous aurions pu réserver la poche si nous avions disposé de chars suffisants pour constituer une masse d'attaque fraîche. Mais nous sommes là dans le domaine des hypothèses.

M. Spanien, — Le déficit signalé par le général Blanchard est-il en fait de batteries divisionnaires de cinq divisions sur huit. Le fonds de l'armement antichar est constitué par les dotations réglementaires qui apparaissent dans le rapport de M. Ribet.

Le général Blanchard, — Je n'ai pas dit cela. M^{rs} Spanien lit alors une dé-

les sacrifices héroïques des premiers semaines, la chasse ne fut plus en mesure de protéger assez la troupe contre les bombardements en piqué. La reconnaissance et la D. C. A. ne suffisaient pas davantage. Les chars se sont révélés dans l'ensemble comme relativement efficaces, car les forces du général Blanchard qui se portèrent, on le sait, en Belgique, ne furent pas anéanties par les chars adverses et elles n'ont dû se replier que parce que leur flanc droit se trouva brusquement découvert. En ce qui concerne la défense contre les blindés, il y avait un déficit certain, dont le général ignore la cause. Au début de la guerre, les mines ont manqué mais, en mai 1940, la dotation était à peu près complète. Les crédits destinés à la fortification entre la ligne Maginot et la mer avaient été, en 1939, portés à 80 millions, puis réduits, 45 jours après, à 25 millions, et, en décembre 1939, à 10 millions. La mobilisation, la profondeur de la ligne fut accentuée grâce à des fosses antichars et à un cuirassement dont la résistance n'a pas pu être épuisée puisque les troupes durent se porter en avant au lieu d'être tendues sur place.

Le président, — Le général Besson s'est plaint du manque de petits camps d'instruction. Avez-vous regretté, vous général, l'insuffisance des grands camps ?

Le général Besson, — Il faut distinguer deux sortes. Les grands avaient des dimensions trop réduites à mon sens. Le procureur général Cassagnau, — Quelles fut sur la première armée la répercussion d'un rapps de chars ?

Le général Besson, — L'effet fut ordinairement moral plutôt que matériel. Le procureur général, — A-t-il atteint la discipline ?

Le général Besson, — Non, mais cela n'a pas empêché de remporter de brillantes victoires. Le procureur général, — Vous manquez de canons antichars. Le déficit existait-il en octobre 1940 ?

Le général Besson, — Dans la proportion de cinq contre trois, je crois. M. Daladier prend acte du fait que sur le front de Belgique, où le général Blum a déclaré qu'il se trouvait à la fin de la guerre, n'en fut pas foncée et ne recut l'ordre de retraite que parce que le front de Sedan avait cédé. Il corrige un chiffre ; c'est 54 r.illions qui furent au budget de 1937 pour la fortification du Nord.

M. Daladier regrette que ce crédit n'ait pas été confié au général Blanchard et au génie. Il dit aussi que les divisions de l'active devaient avoir les autres 52 canons antichars, les autres 40, et que la fabrication à la date de l'offensive avait dépassé le chiffre prévu au plan de mobilisation.

M. Ribet, le général Blanchard répond que dans la première journée l'offensive nos chars paraissent supérieurs au matériel allemand, mais que le deuxième jour il apparut que seuls nos Somua pouvaient lutter contre les chars lourds de l'adversaire. Il répond aussi à l'avocat de M. Daladier qu'il n'a cru que jusqu'au 10 mai que l'on pouvait résister sur la fortification du Nord améliorée après la mobilisation.

A cette date, étant donné la troupe faite dans les défenses on se trouvait à sa droite, le problème était changé. Il croit cependant qu'en cas de choc sur nos fortifications les opérations auraient été moins rapides qu'elles ne le furent.

M. Ribet, — Le général Blanchard a dit à l'instruction : « Nous ne nous attendions pas à nos chars offensifs, mais nous les avions réservés comme elle fut réarmée en 1918. »

Le général Blanchard, — Je crois que nous aurions pu réserver la poche si nous avions disposé de chars suffisants pour constituer une masse d'attaque fraîche. Mais nous sommes là dans le domaine des hypothèses.

M. Spanien, — Le déficit signalé par le général Blanchard est-il en fait de batteries divisionnaires de cinq divisions sur huit. Le fonds de l'armement antichar est constitué par les dotations réglementaires qui apparaissent dans le rapport de M. Ribet.

Le général Blanchard, — Je n'ai pas dit cela. M^{rs} Spanien lit alors une dé-

Berlioz n'est pas, comme Wagner, dramaturge avant tout : il est poète lyrique et poète sublimé. La poésie qui l'inspire, il l'exprime d'ailleurs dans les Troyens par un langage assez différent de celui qu'il parle dans ses œuvres symphoniques. La son grand moyen d'expression est l'orchestre, cet orchestre prodigieusement divers, puissant, vivant et coloré, dont il a été le créateur, qui est son œuvre et sa chose, dont peut-être il a trouvé le premier principe dans l'orchestre de Beethoven, mais qu'il a enrichi à l'infini de sons nouveaux et de nuances inconnues. Il use librement de ses ressources innombrables, et en dédaigne toutes les forces, il en déploie toutes les complexités, selon le tableau à peindre et l'émotion à traduire ; il n'est retenu ou limité par rien d'étranger à sa conception même ; il n'est inspiré et conduit que par la volonté, par le besoin de rendre complètement sa pensée : l'orchestre des grands poèmes symphoniques, c'est la pensée entière de Berlioz qui se fait musique spontanément. Dans ses œuvres dramatiques, et en particulier dans les Troyens (car on trouve au deuxième acte de Benvenuto Cellini une manière plus libre de comprendre et de réaliser le drame musical), l'orchestre reste le plus souvent à l'arrière-plan. Le chant et la parole le dominent ; il se fait que les styrys, le style vient se substituer au style instrumental : Berlioz, si audacieusement inventeur dans la symphonie, est plus sagement traditionnel dans l'opéra. Pour ses poèmes symphoniques, d'une nouveauté et d'une liberté profondes, Berlioz n'a ni maître ni modèle. Mais dans ses opéras, en dépit de maintes dissemblances essentielles, il a un guide qui est Gluck ; il adopte la forme plus linéaire, le développement moins vaste et moins

nourri, qui appartient à l'auteur d'Iphigénie. S'il eût traité Roméo et Juliette en opéra, la scène d'amour n'aurait sans doute pas eu cette large expression d'ondes musicales ni le charme de la Reine Maïa, cette abnégation et cet éclat prodigieux de fantasme qu'ils possèdent dans la symphonie. L'usage fut changé en un duo d'un caractère plus ou moins tendre ou passionné, l'autre en un air plus ou moins vif et brillant, qui sans doute auraient eu leur prix tous les deux, mais n'auraient pu atteindre à la même richesse merveilleuse de musique et de forme. Il est nécessaire de prendre garde à ces différences, qui tiennent au fond de la pensée de Berlioz, si l'on veut avoir un sentiment exact de la valeur et de la beauté de ses œuvres dramatiques.

Car avec ces ressources volontairement restreintes il atteint à des effets d'une noblesse si haute et d'une sensibilité si pénétrante qu'on ne peut songer à regretter l'absence d'autres effets plus éclatants. Vous rappellerai-je les scènes justement célèbres qui se succèdent dans les Troyens à Carthage ? Leur unique tort est de composer une partition plutôt qu'un drame ; mais cette faiblesse de Berlioz dramaturge, Berlioz poète et musicien nous la fait oublier glorieusement. Depuis les premiers épisodes, depuis l'air de Didon, si majestueux et si gracieux tout ensemble, si royal et si doux, depuis le duo des deux héros,